

PILOTER LA DEMARCHE DE PREVENTION POUR LE DIRIGEANT DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

Organisme de formation en cours d'habilitation par l'INRS

PUBLIC VISE

Cette formation s'adresse à tout dirigeant ayant un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention, assumé ou délégué à un membre de l'encadrement possédant les compétences, l'autonomie et le pouvoir de décision suffisants.

Pré requis : aucun.

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez.

OBJECTIFS VISES

Initier et développer un projet de prévention des Risques Professionnels dans son entreprise ou son établissement.

Manager la Santé & Sécurité au Travail de son établissement

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au document de référence de l'INRS.

Elle se déroule en 3 étapes :

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences : Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets.
- ✓ L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Les enjeux humains, financiers et juridiques de la santé et sécurité dans le secteur sanitaire et médico-social
- ✓ Les troubles musculo squelettiques : facteurs et déterminants de l'activité physique
- ✓ La démarche de prévention pour l'intégrer dans la gestion des activités de sa structure
- ✓ Les coûts directs et indirects et la gestion de la prévention dans une logique coût bénéfice
- ✓ Apports des formations du dispositif SMS et le rôle de chaque acteur
- ✓ La responsabilité de chef d'entreprise au regard des risques professionnels
- ✓ Management de la santé et sécurité de son entreprise ou de son établissement, mobilisation des différents acteurs internes (ENCADREMENT, SALARIES)
- ✓ Mise en place et évaluation d'une démarche d'amélioration continue de la santé et sécurité de façon participative en s'appuyant sur :
 - L'animateur et/ou les acteurs prap
 - Les acteurs externes de la prévention

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation sera délivrée au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques.

LIEU DE FORMATION :

Intra entreprise
Ou
Inter entreprises
Possibilité de mutualisation entre plusieurs établissements.

DUREE :

7 heures de face à face pédagogique.
et
0,5 jour en commun avec l'animateur prévention de votre établissement au sein de celui-ci.

INTERVENANT :

IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels) déclaré auprès de la DIRECCTE et formateur certifié par l'INRS.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

1 à 10 personnes maximum

MATERIEL PEDAGOGIQUE

UTILISE :

- ✓ Visuels sur vidéo projecteur
- ✓ Analyse de situation de travail (INRS)
- ✓ Mise en situation

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION

Accès à une base documentaire sur le site internet : www.apitude-prevention.fr avec un mot de passe.

Déplacement du formateur en amont de la formation et RDV de suivi 6 mois après.

